

COMPTE RENDU de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 23 janvier 2021

Le 23 janvier 2021 à 09H00, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la Salle Polyvalente de LA MAXE suivant convocation du 18 janvier 2021 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire
Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Monsieur CONTANT David, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame LAPAQUE Celine, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame POINSIGNON Magali, Madame RAVARD Caroline, Monsieur THISSELIN Vincent, conseillers municipaux

Absents avec excuse : Madame HENOT Valérie, Madame THOMAS Sandrine

Absents sans excuse : ./.

1) CONVENTION de prêt à usage d'un bien immobilier (bâtiment cantine EDF).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le souhait d'utiliser un bâtiment existant désaffecté appartenant à EDF,
- Vu le projet de convention entre EDF CPT de LA MAXE et la commune de La Maxe,
- Vu la délibération du 31.05.2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de prêt à usage d'un bien immobilier appartenant à EDF abritant une salle de remise en forme pour les habitants de sa commune.

2) RYTHMES SCOLAIRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret du 24.01.2013 relatif aux rythmes scolaires,
- Vu la délibération du 06.02.2014,
- Vu le décret du 27.06.2017,
- Après l'exposé du Maire concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Vu la demande du Directeur académique en date du 05.11.2020
- Vu la délibération du 25.01.2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la demande au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, pour autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2021.

3) CADEAUX POUR LES NAISSANCES DES ADMINISTRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau pour chaque naissance des foyers de La Maxe qui s'inscrit dans un crédit de 50€ et donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer les dépenses correspondantes.

4) CREATION D'UNE AIRE DE JEUX A L'ECOLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le souhait de la municipalité d'installer une aire de jeux à l'école,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une aire de jeux à l'école pour les enfants de moins de 6 ans, qui s'inscrit dans un montant de 28 845,35 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager et mandater la dépense.

5) DEMANDE DE SUBVENTION DETR et AMBITION MOSELLE POUR L'AIRE DE JEUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération susvisée du 23.01.2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention afférente au projet de création d'une aire de jeux à l'école au titre de la DETR et de AMBITION MOSELLE.

6) ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA CHARMILLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le projet d'économie d'énergie de l'éclairage public du village dans le cadre de la transition énergétique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement des 17 lanternes rue de la charmille par la mise en place de luminaires LED à la place des luminaires actuels pour le montant de 6969.26 € HT dans le cadre des économies d'énergie et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager et mandater la dépense.

7) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération susvisée en date du 23.01.21 relative à l'éclairage public de la rue de la charmille,
- Considérant le projet d'économie d'énergie de l'éclairage public du village dans le cadre de la transition énergétique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention afférente au projet d'économie d'énergie de l'éclairage public de la rue de la charmille dans le cadre de la transition énergétique au titre de la DETR.

A LA MAXE, le 29 janvier 2021

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	CONVENTION de prêt à usage d'un bien immobilier (bâtiment cantine EDF).
2	RYTHMES SCOLAIRES
3	CADEAUX POUR LES NAISSANCES
4	CREATION D'UNE AIRE DE JEUX
5	DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET AMBITION MOSELLE POUR L'AIRE DE JEUX ECOLE
6	EP RUE DE LA CHARMILLE
7	DEMANDE DE SUBVENTION DETR EP RUE DE LA CHARMILLE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
PERNET	Thierry	1er Adjoint	
BUR	Jean-Marc	2 ^{ème} Adjoint	
WALLERICH	Patricia	3 ^{ème} Adjointe	
DUVAL	Jacques	4 ^{ème} Adjoint	
ALLAIN	Jean-Yves	Conseiller	
CONTANT	David	Conseiller	
DEBLAY DAVOISE	Audrey	Conseillère	
LAPAQUE	Celine	Conseillère	
PEGORARO	Nicolas	Conseiller	
POINSIGNON	Magali	Conseillère	
RAVARD	Caroline	Conseillère	
THISSELIN	Vincent	Conseiller	

